

Le programme de vaccination de la Colombie-Britannique pour les adultes, les personnes âgées et les personnes à haut risque

Vaccin	Adulte	65 ans et plus	Programme pour les personnes à risque élevé [†]
Le vaccin contre la varicelle (n° 44b) ¹	<input checked="" type="checkbox"/>		
Le vaccin contre l'hépatite A (n° 33)			<input checked="" type="checkbox"/>
Le vaccin contre l'hépatite B (n° 25a) ²	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Le vaccin contre les virus du papillome humain (VPH) (n° 101b) ³	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Vaccin inactivé contre l'influenza (grippe) (n° 12d) ⁴		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Le vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) (n° 14a) ⁵	<input checked="" type="checkbox"/>		
Le vaccin conjugué contre le méningocoque C (Men C) (n° 23a) ⁶	<input checked="" type="checkbox"/>		
Les vaccins antiméningococciques quadrivalents (n° 23b)			<input checked="" type="checkbox"/>
Le vaccin conjugué contre le pneumocoque (VCP-13) (n° 62a)			<input checked="" type="checkbox"/>
Le vaccin antipneumococcique polysaccharidique (n° 62b)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Le vaccin contre le tétanos et la diphtérie (Td) (n° 18a) ⁷	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche (TdCa) (n° 18c) ⁸	<input checked="" type="checkbox"/>		

Remarque : Le programme de vaccinations peut changer. Pour toute question, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé ou appelez le **8-1-1**. Ce tableau des vaccinations a été élaboré et révisé par HealthLinkBC, le ministère de la Santé de la Colombie-Britannique et le Centre de contrôle des maladies de la Colombie-Britannique.

[†] **Programme pour la clientèle à haut risque :** La Colombie-Britannique met plusieurs vaccins à la disposition de certaines personnes gratuitement. Par exemple, les personnes atteintes de maladies chroniques ou ayant un système immunitaire affaibli peuvent recevoir des vaccins gratuitement. Communiquez avec votre fournisseur de soins de santé ou appelez le **8-1-1** pour de plus amples renseignements.

¹ Deux doses du vaccin sont recommandées pour les adultes n'ayant jamais été vaccinés. Certains adultes n'ont pas besoin d'être vaccinés. Si vous avez été atteint de la varicelle ou du zona après l'âge d'un an, et si vous avez été atteint de la maladie avant l'année 2004, ou si votre contamination a été confirmée par un test en laboratoire, vous n'avez pas besoin d'être vacciné.

² Le vaccin contre l'hépatite B est administré gratuitement aux personnes nées en 1980 ou après qui n'ont jamais reçu ce vaccin ou le nombre recommandé de doses pour leur âge.

³ Le vaccin contre le virus du papillome humain (VPH) est offert gratuitement aux personnes de 26 ans et moins admissibles.

⁴ Le vaccin contre l'influenza est offert gratuitement aux personnes à haut risque de développer des maladies graves découlant de l'influenza. Il est également offert gratuitement aux personnes susceptibles de transmettre l'influenza aux personnes à haut risque de maladies graves.

⁵ Toute personne née en 1970 ou après qui n'a pas été vaccinée ou qui n'a pas d'immunité contre la rougeole, les oreillons et la rubéole doit recevoir deux doses du vaccin ROR.

⁶ Le vaccin conjugué contre le méningocoque C (Men C) est offert gratuitement aux personnes nées avant 2002, âgées de 24 ans ou moins et qui n'ont pas reçu une dose du vaccin à leur 10^e anniversaire ou après.

⁷ Le vaccin contre le tétanos et la diphtérie (Td) est donné aux adultes qui n'ont pas été immunisés ou dont l'historique de leur immunisation est inconnu. Une dose de rappel du vaccin est recommandée tous les 10 ans. Si vous avez une coupure ou une plaie profonde et que vous êtes à risque élevé d'une infection au tétanos, il pourrait être recommandé que vous receviez le vaccin.

⁸ Le vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche (TdCa) est offert gratuitement aux adultes qui n'ont pas été immunisés dans leur enfance ou dont l'historique de leur immunisation est inconnu. Le vaccin est recommandé, mais n'est pas offert gratuitement aux adultes de 18 ans et plus qui ont été immunisés contre la coqueluche dans leur enfance, mais qui n'ont pas obtenu de vaccin contre la coqueluche à l'âge adulte ; ainsi que les femmes enceintes, indépendamment de leur historique d'immunisation.